COMMUNE DE ST ERME OUTRE ET RAMECOURT (Aisne)

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 12 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-quatre janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Erme Outre et Ramecourt, s'est réuni après convocation, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur NORMAND Alain, Maire.

Date d'affichage : 12 janvier 2024

<u>Étaient présents</u>: M. BÉZIERS Laurent - Mme CAUJOLLE Sandrine - M. COINTE Frédéric - Mme DEHOVE Claude - Mme DIEN-BRÉANT Céline - Mme GILLET Nadine - M. GOSSET Cyril - M. NORMAND Alain - M. RAULIN Patrick - Mme REMY Élisabeth - M. REMY Michel - M. THIRAULT Alexis - M. THIRAULT Damien - M. UGOLETTI Olivier.

Nombre de conseillers

Absents excusés: M. LECUYER Damien (Pouvoir à Mme REMY Elisabeth) - Mme LOUIS Chantal (Pouvoir à Mme DEHOVE Claude) -

En exercice: 19 Présents: 14 Votants: 17

Mme VARUTTI Emilie (Pouvoir à M. COINTE Frédéric).

<u>Absents</u>: Mme REGNIER Aurélia - Mme THÉPAUT Chrystel.

M. THIRAULT Alexis a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

10 - 4 - 2024

DEMANDE DE

SUBVENTION

DETR

Création d'un

complexe sportif

Le Maire expose au conseil que la municipalité souhaite regrouper certaines activités sportives extérieures autour du terrain de foot municipal. Elle souhaiterait y implanter un terrain de pétanque afin de favoriser cette pratique et permettre à la population et aux licenciés de l'association de pouvoir pratiquer en toute sécurité et d'organiser et de recevoir des compétitions.

Sur ce complexe se trouve également un terrain de tennis que la municipalité souhaite rénover afin de permettre aux licenciés du club de pouvoir pratiquer leur sport en extérieur car actuellement il faut qu'ils se partager le terrain de la salle polyvalente avec les autres clubs sportifs de la commune dont le basket ou le badminton. De plus ces terrains seront accessibles à toute la population.

Il informe le conseil que le montant total de l'opération s'élèverait à 32 934.77 € TTC et que le plan de financement se décompose comme suit :

Montant des travaux HT : 27 445.64 €
 Subvention DETR au taux de 55 % 15 095.10 €
 Reste à la charge de la commune : 12 350.54 €

Après étude et discussion, le conseil municipal décide à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

des sumages explimes.

- D'inscrire les dépenses au budget primitif 2024 ;
- De solliciter des subventions au titre de la DETR au taux maximum ;
- De s'engager à réaliser ces travaux dès que possible à compter de la notification d'attribution de la subvention.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

Alexis THIRAULT, Le secrétaire de séance. Alain NORMAND, Le Maire.

Publié sur le site internet le : 31/01/2024 Envoyé en Préfecture le : 31/01/2024 Reçu en Préfecture le : 31/01/2024 Identifiant de télétransmission : 002-210206512-20240124-10-4-2024-DE Alain NORMAND Le Maire,